

Crédit photos

p. 5-7 :
Nadine Kirschleger

p. 9 :
Collection famille
Rousson-Chapelle

p. 10 :
Collection famille Guin
Collection famille Durand
Collection Sylvie Folcher
Collection famille Dubost

p. 13 :
Collection Jean Plagnes
Collection Ginette
Ayrat-Hascoët
Collection René
Mersadier

p. 16 :
Julien Thisse

p. 17-18 :
Jean-Pierre Allier

p. 19-20 :
Alain Pantel

p. 21 :
Jacques Hugon

Sommaire

p. 3 - Edito
L'Espinass, l'esprit d'un lieu

p. 4 - Brise municipale
Christian Foucart, les secrets d'un secrétaire

p. 8 - Dans l'œil du cyclone
Le témoignage de Paul Chapelle

p. 15 - Bise-Art, Blizart
Interview de Julien Thisse : La TRAME

p. 17 - L'air de rien
*Yves Commandré, parle nous du Groupement
d'Employeurs « Le Ron de Montal »*

p. 19 - Aura Rossa
A-ut ! A-ut ! Avètz pas entendut cantar lo cocut

p. 21 - Ah Lisez
SAPIENS, ou une brève histoire de l'humanité

p. 22 - Tempête de délibérations

p. 29 - En coup de vent
Trente-trois mille jours



Directeur de publication

Alain Ventura

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Etienne Passebois, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debierre / Magali Martinez

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

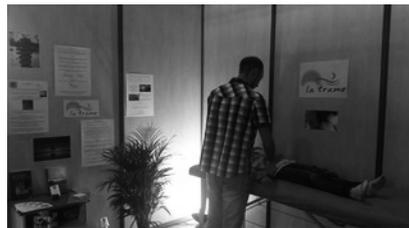
Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



L'Espinas, l'esprit d'un lieu

Il est des endroits comme cela, que l'on pensait voués à disparaître et qui pourtant tels les sept vies du chat, renaissent inlassablement au fil des générations.

L'Espinas, chargé de tant d'histoire fait partie de ces lieux. Avec son bistrot, son école de la pierre sèche, son four à pain reconstruit par les bénévoles, ainsi que de très nombreuses animations portées par l'association Epi de Mains. L'Espinas est devenu en quelques années un lieu incontournable sur notre territoire. (plus de détails, consulter le site www.lerelaisdelespinas.org) Situé à la croisée des chemins, l'Espinas a pour vocation au travers de ses actions la rencontre et les échanges entre gens d'ici et d'ailleurs, mélangeant ainsi culture, économie et savoir-faire. Mais en fait mon propos n'est pas de faire l'apologie de ce hameau, mais bien plutôt de souligner le rôle très important de tels lieux et cela particulièrement sur des territoires comme les nôtres éloignés des centres urbains qui, aujourd'hui, concentrent l'essentiel des richesses. Depuis maintenant trois mois, le mouvement de colère porté par les gilets jaunes est la démonstration violente que notre pays va mal, inégalités, précarité, exclusion, perte de confiance en l'avenir, changement climatique, la liste est longue de ses revendications. Bien évidemment, l'Espinas ne règlera pas seul les difficultés que rencontre notre société, mais tel le colibri de Pierre Rabhi il nous est possible d'apporter notre maigre contribution pour ce mieux vivre ensemble dans un monde en grand chambardement.

■

Daniel Mathieu



N. K. Quel est ton meilleur souvenir de secrétaire de mairie ?

C. F. Il y en a des quantités... Parmi les plus marquants, je pourrais citer l'année 1978. Il y a eu 1 mètre de neige dans nos petites communes. Tout était bloqué. La Préfecture recherchait des jeunes volontaires pour aller ravitailler les mas isolés à ski. Je me suis proposé. 15 jours de mairie, 15 jours de ski ! Le rêve ! On se ravitaillait à Saint Privat de Vallongue et on emportait sur le dos un gros sac plein de nourriture. Puis les pompiers nous portaient jusqu'à Jalcreste et on partait à ski de fond. On était malin, on essayait d'arriver dans les mas à midi ! Vous devinez pourquoi, non ? Les personnes qu'on ravitaillait avaient toujours chez elles des stocks de conserves, de pâtés, de saucissons.

Nous amenions le pain et on nous invitait à déjeuner ! A l'issue du repas, sur les 3 pains apportés, il n'en restait plus qu'un ! Les mas inaccessibles à ski (Vimbouches) étaient ravitaillés par des hélicos qui lançaient des grosses miches de pain. C'était une époque qui ne se reproduira plus !

Autre souvenir. Quand des personnes âgées avaient des problèmes de papiers, elles venaient nous voir. On était en quelque sorte les médecins des papiers. Une institutrice du Grenier à Saint Frézal, Mme Guin, s'était trompée en faisant sa déclaration de revenus. Elle payait, à l'époque, 8000 F d'impôts. La Perception me demande de voir d'où vient l'erreur. Je l'appelle puis je vais chez elle. Elle me demande de ne rien faire pour qu'il n'arrive pas d'ennui au Percepteur.

Je ne voulais pas en rester là. J'appelle les impôts à Florac pour qu'ils vérifient sa déclaration de revenus. Ses impôts s'élevaient en réalité à 800 F. Je demande à ce qu'elle soit remboursée. Et un jour je vois arriver à la mairie cette vieille dame très digne dans une grande veste blanche. Pour me remercier elle tenait à me donner 800 F. J'ai bien entendu refusé mais cela reste un grand souvenir pour moi, qui reflète la mentalité de l'époque, le respect pour l'institution qu'avaient ces événements.

N. K. Et ton pire souvenir de secrétaire de mairie... ou du moins le plus incongru ?

C. F. Je n'ai pas vraiment de mauvais souvenir. Toutefois, à Saint Privat de Vallongue, un poids-lourds était sorti



de la route pour aboutir au Gardon, et son chauffeur était mort carbonisé dans l'incendie qui s'en est suivi. Le maire était absent et les gendarmes m'ont demandé de participer aux constatations légales du décès. Souvenir macabre.

N. K. Tu as travaillé dans 3 communes, dont 2 qui ont eu des maires emblématiques, à ce que je sais (Etienne Passebois à Saint Frézal et André Hugon à Saint Privat). Peux-tu nous en dire un peu plus sur la personnalité de ces maires et les conséquences sur chaque commune ?

C. F. Commençons par Etienne Passebois : c'est un écrivain, il a la plume facile. Il résolvait les problèmes par écrit... avec le risque que cela finisse au tribunal. J'ai fait 5 mandats avec lui (de mai 1978 à mars 2008). C'était un enseignant : l'autorité du maître se retrouvait dans son mandat de maire. Je me souviens du jour où Etienne, vu le faible effectif de l'école (7 enfants), est monté à Paris chercher une famille avec beaucoup d'enfants (famille QUENOL)! Bien sûr les difficultés d'intégration n'ont pas été simples à régler. Les conseillers étaient historiques de la commune, 100 % cévenols. Tous les conseillers suivaient l'avis du maire. Ces anciens cévenols avaient une moralité exemplaire. Certaines familles m'invitaient à manger chez eux toutes les semaines, tels que Edmond et Lucette Fages au Géripon (les beignets de Lucette!). Ils étaient accueillants, sympathiques, les vrais restos du cœur de la Vallée. Ensuite Jean-Claude Lieber fut maire pendant 6 ans. Il était médiateur, il aimait régler les problèmes en direct. Malheureusement la maladie l'a emporté avant la fin de son premier mandat et j'ai donc travaillé peu de temps avec lui. Alain Ventura, qui a alors pris le relais, c'est encore un autre genre. Avec ses avis tranchés, il n'est ni écrivain ni médiateur. Mais il est investi pleinement dans le travail municipal et très présent. Camille Lecat, je le connais moins mais il étudie bien toutes les données

du problème avant de prendre les décisions. Il se renseigne, il ne prend pas de décisions hâtives. Il va chercher les avis des autres. A Saint Privat de Vallongue, André Hugon c'était l'homme à la salopette au Conseil Général. Il était estimé et reconnu. Il était agriculteur, très malin. Il s'est investi davantage pour sa mairie que pour ses affaires personnelles. Il aurait pu avoir des subventions pour ses gîtes et ses projets privés mais il se concentrait sur sa commune. Bonne personne au grand cœur, il ne lâchait rien et il était connu de tous les décideurs politiques de l'époque (Jacques Blanc, Georges Frêche,...). Il se déplaçait à l'Hôtel de Région pour décrocher les financements. Il avait son franc parler qui lui ouvrait toutes les portes. Un grand Monsieur. Je n'oublierai pas Marcel Poudevigne, notre chef d'entreprise, Maire. Là aussi, une personne au grand cœur, qui a géré la Commune avec rigueur et sens du détail, homme de forte personnalité. Dommage qu'il n'ait pu finir le mandat commencé... Et enfin, je finirai, en principe, avec Gérard Rouquette, homme très pointilleux, profession oblige (il était expert comptable), mais avec qui j'ai de bonnes relations de travail. A Saint Hilaire de Lavit, je n'oublierai pas bien sûr Gérard de Lavit. Cévenol à part entière. Ainsi que mesdames Christiane BLANC et Huguette GIRAL (31 ans de mairie commune!). Bravo mesdames ! Je n'oublierai pas bien sûr Gilles Balland, Maire actuel de St Hilaire de Lavit, avec qui je travaille en parfaite harmonie.

N. K. Est-ce que chaque commune a sa propre personnalité et aurais-tu un mot pour définir chacune d'elle ?

C. F. A Saint Frézal de Ventalon, c'était des écrits. Hugon à Saint Privat, c'était la « patche ». Les façons tactiques de faire tourner les mairies étaient opposées. Monsieur de Lavit, à Saint Hilaire, était un peu comme Hugon à ce niveau-là.

N. K. Que penses-tu de l'évolution de nos communes, et notamment des fusions des communes et de la dématérialisation des actes administratifs mises en place ces dernières années ?

C. F. Cela va trop vite. On a sauté 3 barreaux de l'échelle. On nous a imposé cela sans réelle formation. On est en retard à tous les niveaux. Aujourd'hui pour être au top niveau, il faut faire des formations permanentes en tant que secrétaire. Le métier a énormément évolué. Avant le maire faisait tout. Aujourd'hui on ne parvient plus à trouver des profils de gens compétents dans tous les niveaux et pour chaque affaire.

N. K. Toi qui es un passionné de randonnées... Ta plus belle balade dans nos Cévennes et ton conseil rando aux lecteurs du Vent des Bancelles ?

C. F. La plus belle balade est sans aucun doute le sentier des sources du Tarn. Mais je pense que nos lecteurs savent où il se trouve. Et concernant la restauration, je me souviens qu'à l'époque, il y avait 3 fermes - auberges. Chez Vidal, à la Ponge ; à Penensbas chez Maurin ; à Vimbouches, chez Catherine et Jean-Yves Pin. On était bien positionné et on mangeait bien. Aujourd'hui il y a un manque à ce niveau-là. Mais le restaurant de l'Espinass prend la relève.

N. K. Combien as-tu eu d'enfants ? Comment as-tu concilié vie professionnelle et vie privée ? Question que l'on pose souvent aux femmes, mais trop rarement aux hommes... En effet je sais qu'une de tes filles a fait une carrière de sportive de haut niveau dans le tennis. Je trouve cela assez exceptionnel d'avoir permis à son enfant de tenter sa chance dans ce domaine tout en vivant en milieu rural. Peux-tu nous en dire un peu plus sur les sacrifices que toi, Muriel et elle, avez dû faire pour permettre à ta fille d'évoluer au plus haut niveau ?

Emplois publics, éclairage, Gilliaou

Quand un juge de paix était installé au Pont

M. LAURIOL fut le dernier juge de paix à résider ici. Il y passa dix ans, de 1921 à 1931. Il habitait dans la première résidence secondaire du bourg, celle qui deviendra ensuite un petit hôtel-restaurant, la Truite enchantée. M. LAURIOL réglait ici des litiges concernant les droits de passage ou la répartition de l'eau dans les parcelles, des sujets fort sensibles à l'époque. Sans doute y eut-il aussi des querelles de voisinage ; au demeurant fort peu de choses. Aussi consacrait-il beaucoup de temps à la chasse et davantage encore à la pêche sur les bords du Tarn, la rivière étant alors très poissonneuse.

Il y eut longtemps ici un greffier : Paul a bien connu Elie MARTIN dont le bureau était rue des Jardins, là où l'abeille noire est aujourd'hui à l'honneur. MARTIN avait aussi d'autres fonctions dont celles d'huissier et d'assureur.

Le temps de l'école

Installée avec le logement des maîtres dans le bâtiment de la mairie, elle comprenait 3 sections allant de la classe enfantine jusqu'au Certificat d'études. L'effectif total tournait autour de 40 à 50 avec 3 enseignants. Aujourd'hui, pour les trois communes – Le Pont, Fraissinet, Saint-Maurice – il y a 4 instituteurs pour un effectif de 60 enfants au mieux, mais qui a pu descendre à 40 quelquefois : un parallèle révélateur de l'évolution démographique.

Jeune garçon, Paul partait garder les vaches à la campagne. Les pâturages n'étaient pas clôturés et les paysans faisaient appel aux grands élèves que l'école libérait dès juillet. Ainsi la main d'œuvre familiale pouvait-elle se consacrer aux travaux de l'été.

La Poste

Autrefois on écrivait beaucoup et la Poste ne manquait pas de courrier

comme aujourd'hui ! On pouvait aussi en urgence envoyer un télégramme et il y avait ici un porteur de dépêches. La Poste était logée dans l'immeuble COLLOMB (PLAGNES aujourd'hui) avant d'intégrer le bâtiment public qu'elle occupait encore en octobre 2017. Charles POMARET député et maire du Pont fut à l'origine de sa construction en 1936 ; comme aussi de plusieurs voies de circulation : la route de Villeneuve à L'Hôpital, celle de Montgros au Mas de la Barque ou celle des Quatre Chemins à Jalcreste.

La perception

D'abord dans l'immeuble COLLOMB, elle aussi, elle déménagea dans un local public à la Grand' rue là où s'installa après 1981 la première pharmacie.

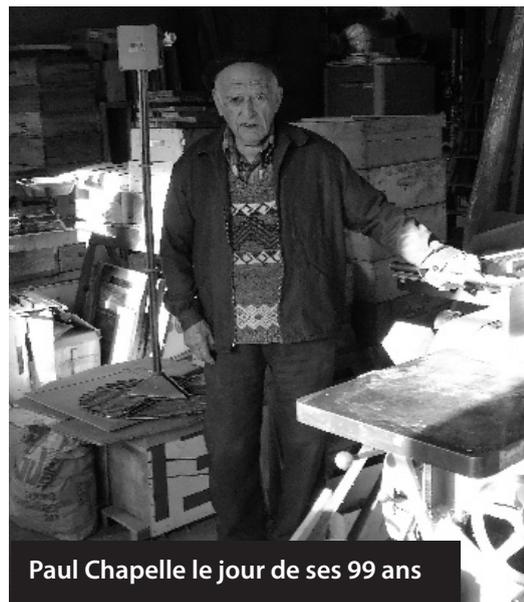
La gendarmerie

Dès la fin du XIXe siècle, elle était au Chemin neuf et y resta jusqu'après 1970.

On se permettra d'indiquer, bien qu'il ne s'agisse pas du domaine public, la présence ici d'un curé et d'un pasteur. Le premier logeait à la cure près de l'église, le second en divers lieux jusqu'à la construction du presbytère protestant portée par la volonté du pasteur BOURBON à la fin des années 50.

L'électricité au Pont-de-Montvert

Paul a connu la bougie et la lampe à pétrole. Il était enfant quand arriva au Pont l'éclairage public... installé par un privé, un particulier. Il s'agissait d'Elie FOLCHER qui passa ainsi du moulin à grains à la petite usine électrique sur la rive droite du Rieumalet, près de la filature. C'est en 1924 qu'une concession lui fut accordée pour 18 ans, la commune contractant un emprunt pour financer la ligne. Six ans plus tard, une seconde turbine fut mise en place, sur le Tarn, route de Vialas. L'éclairage était maintenant assuré mais il n'était pas possible de faire fonctionner des



Paul Chapelle le jour de ses 99 ans

appareils. Pas question de frigos donc ! Gaston FOLCHER descendait de la glace du Mont Lozère en hiver tandis que les cars la remontaient d'Alès, toute ruisselante en été.

Il fallut attendre l'E.D.F. après 1945 pour que la modernisation bénéficie enfin aux entreprises artisanales, aux hôtels et aux foyers. Quant aux villages de la commune, ils attendraient longtemps ! Le courant n'y arriva qu'en 1960-61. A cette époque Marceau FOLCHER, le fils d'Elie, lui-même électricien, réalisa les installations chez les particuliers. Il proposait des appareils : du moulin à café au lave-linge en passant par la télévision. Sa vocation première avait été la moto : un moyen de locomotion qu'il affectionnait. Il vendait et réparait les deux-roues à côté de la maison familiale.

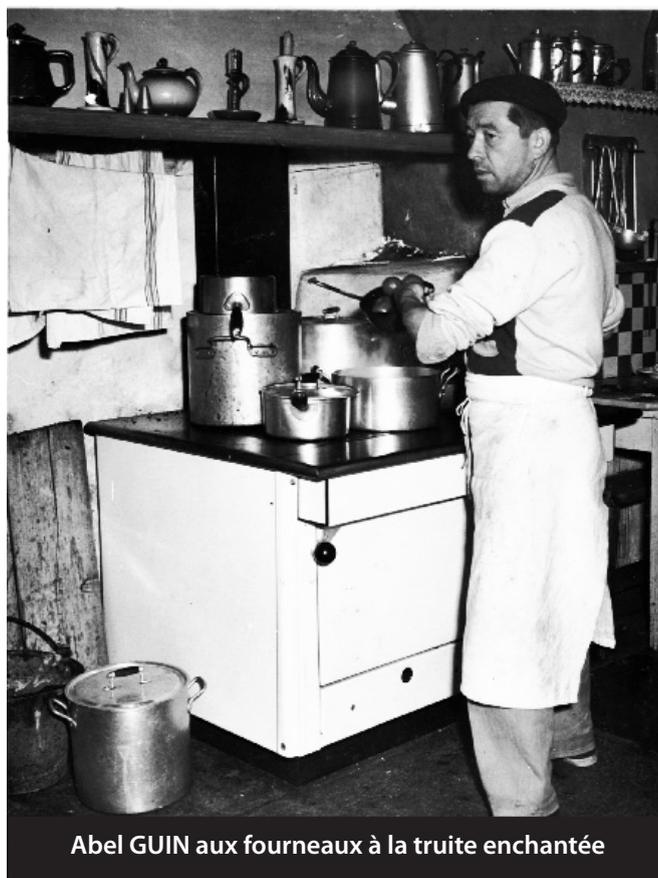
Gilliaou de 1939 aux années 50 : une histoire particulière

Prévus dès le début des hostilités, en 1939, pour l'accueil des réfugiés, deux grands baraquements furent installés au Chambon à l'emplacement de la gendarmerie récemment désaffectée. Finalement, ils eurent des vocations diverses : colonie de vacances, logements pour des Indochinois travaillant sur le Bougès... ou piste de danse pour les Pontois.

Il exista à Gilliaou, pour pallier les restrictions liées à la guerre, des jar-

●●● dins ouvriers dont les lots étaient tirés au sort. En 1944, le Comité local de Libération présidé par le pasteur CRESPIN prit la décision d'attribuer de nouvelles parcelles, une seule par famille.

Elie FOLCHER dans le 2ème petite usine, route de Vialas.
Années 50



Abel GUIN aux fourneaux à la truite enchantée



L'épicière Miloune devant chez elle
au Chambon



Célestin DURAND devant les pompes modernes

Un vaste éventail de professions

Les paysans

Ils furent présents ici autrefois, souvent petits propriétaires, parfois fermiers, journaliers aussi. Paul a connu ROURE, BRÈS, VELAY, ALBARIC, COMBES, ROUMÉJON, MERSADIER, DONADILLE et MOLINES.

La principale ferme était celle du Chambon comme en témoignent toujours les bâtiments : ici les ROURE élevèrent des moutons et des vaches. Ils vendaient le lait aux Pontois, comme leurs successeurs Fernand CHAPPELLE et Eva de la Destourbe. Il en fut de même pour André MERSADIER qui avait son étable au Closelet puis sa maison sur la Place où Berthe son épouse servait la clientèle après la traite du matin ou celle du soir.

Les artisans

Ils furent nombreux et leurs activités variées. On compta ici 3 maçons : BOREL, ROUMÉJON, et FABRÈGUE, également plâtrier, auxquels on peut ajouter Ernest MAZOYER du Viala, couvreur expérimenté. Citons encore Rufine MONTON venu d'Espagne et Marcel VIALA. Il y eut 3 menuisiers : SERVIÈRE, PELATAN et CHAPPELLE, le père de Paul. On compta 4 charbons ou maréchaux-ferrants : Andrénet à côté de l'horloge, ROURE au départ du Closelet, GAMBETTA près du temple (il était « gambel » c'est-à-dire boiteux) et MAZOYER le charbon. Il y eut aussi Ferdinand BRÈS dont nous reparlerons. Paul a connu 2 meuniers : Olivier MOLINES dit Libou rue de la Galerie et, au bout du quai, MAZOYER. Ce fut le dernier moulin : il s'arrêta de fonctionner après 1950. Paul a pu entendre parler d'un moulin à foulon qui exista là jusqu'en 1920 selon le témoignage d'Almir MALACHANNE de Champlong. On y traitait les pièces de cadis, ce rude tissu qui habillait hommes et

femmes : un jeu de battoirs frappait l'étoffe tendue à l'horizontale sur une surface recouverte d'eau. Il s'agissait de resserrer les fibres sorties trop lâches du métier à tisser. Emile MAZOYER aimait à en parler, lui qui fut cet artisan aux multiples talents se lançant dans la restauration au point de construire un grand hôtel en vue d'accueillir les touristes qui allaient affluer à partir de 1970.

Célestin DURAND : de la plomberie à l'essence

Il avait son atelier et sa boutique sur la Place : plombier, chaudronnier, quincaillier et vendeur d'appareils de chauffage. Il rétamait seaux et marmites au temps où on bouchait les trous avec de l'étain, tout en s'adaptant constamment à son époque. Aussi quand passèrent les premières voitures il fut prompt à installer une pompe à essence autour de 1930.

De la scierie de Léonce GUIN au premier garage de son fils Fernand

Léonce fut scieur de long avec Almir son neveu avant que Fernand ne crée son premier garage sous la maison de son père. Le second, plus vaste et plus moderne, fut construit avec la maison juste avant Plaisance en 1949. Il y eut là aussi le deuxième poste à essence du Pont.

De la forge au commerce de vin rouge

A l'entrée de la Moline, face au grand Pont, l'évocation de Ferdinand BRÈS va de soi. Il fut ici forgeron et maréchal-ferrant. Il ferrait les chevaux dans la rue à l'époque où les voitures n'entraient pas la circulation ; là où l'on joua longtemps à la pétanque. Marchand de vin, il partait, ses tonneaux chargés sur la jardinière, au pas ou au trot de son cheval obéissant au doigt et à l'œil. Il livrait partout dans les villages. Dans la cave se trouvait le four

de l'ancien boulanger JOUANEN et, dans le local voisin, la forge où il affûtait les outils. Ajoutons une activité ponctuelle, celle d'arracheur de dents.

Sabotiers et cordonniers

L'on se chaussa longtemps de sabots. On connut ici un sabotier surnommé Bouffard et, pendant la guerre, Victor BUISSON. A Cocurès, deux artisans fournissaient les environs, le plus connu étant FAGES, un nom qui évoque maintenant la scierie.

Adrien SAÏX le cordonnier avait son atelier en haut de la grand'Rue : il y fabriquait des chaussures et assurait les réparations.

A la Placette, un peu en retrait de la rue, Henri COURTÈS ressemelait et confectionnait des souliers.

Et face à Elise PLAGNES, PLATON exerçait lui aussi le métier de cordonnier.

Couturières, tailleurs, modiste

Les vêtements de confection étaient rares et les couturières nombreuses ; on cousait pour habiller femmes et enfants dans plusieurs maisons. Paul cite les plus connues : Jeanne TEISSIER, Lucie PLANTIER et plus tard Berthe ROUMÉJON. Pour les hommes il y eut Braillassou le tailleur : Adrien MOLINES du Chambon. Irma la modiste vendait des chapeaux au Chemin neuf : elle les ornait parfois joliment, notamment pour les petites filles.

Coiffeurs et barbiers

Deux coiffeurs pour hommes sont évoqués : COMBES dit Bombance et DUBOST dit Saret, qui rasaient aussi à la demande. Mais on ne saurait oublier Jean-Louis ROURE, par ailleurs maréchal-ferrant, qui se muait en barbier, taillant avec minutie la barbe de quelques hommes soignés, des petits bourgeois, des notables qui appréciaient la sûreté du geste et le soin apporté au linge par une épouse méticuleuse. Autre pratique, occasionnelle celle-là : l'homme fut aussi arracheur de dents. Trop expéditif, disait-on !

●●● Deux artisans-commerçants : le boulanger et le boucher

Henri BROS travailla ici avec son père avant de lui succéder. D'abord installée sur la Place dans ce qui devint la maison d'André MERSADIER, la boulangerie occupa ensuite le lieu qui nous est familier. Sarah, Mme BROS, tenait le magasin avec sa fille Marcelle, tandis que Loulou secondait son père. Présents au Pont en 1911, les BROS le quittèrent en 1964. A noter qu'après la guerre une pâtisserie ouvrit près de la Grand'rue : le pâtissier s'appelait Ulysse SERVIÈRE. Il avait exercé à Paris qu'il avait quitté pour Villeneuve au moment des hostilités. Il épousa Alice AYRAL de Fraissinet qui accueillait la clientèle.

Gaston FOLCHER débuta dans les années 20, à une époque où la viande était rare dans les familles. Au début, pas question de tuer un bœuf : on débitait du mouton, du porc et plus rarement du veau. Après un premier abattoir à la Moline, côté montagne, il y en eut un second mieux équipé et bénéficiant de l'eau courante de l'autre côté. Au Pont, on s'alimentait aux bornes-fontaines et il y avait deux lavoirs : l'un derrière la maison d'André MERSADIER, l'autre à la Placette. La boucherie de la Place utilisait le premier. A noter qu'un manolhaire achetait ses tripes de moutons chez FOLCHER et proposait des manouls à sa petite clientèle.

Au cours des années, Gaston développa son entreprise. Au lendemain de la guerre, le marché de La Grand-Combe lui donna un élan décisif : les mines étaient alors en plein essor. Il est important de rappeler l'investissement considérable des enfants et la part essentielle de Jeanne, leur mère, qui débutant au Pont comme modiste s'était retrouvée dans un tout autre univers.

Les commerces

Ah ! il y en avait des épiceries au Pont autrefois !

Partant du Chemin neuf, c'était Mme ANDRÉ dite la Reyno qui allait de village en village avec sa mule et sa jardinière proposer de produits cou-

rants et acheter le beurre ou les œufs chez les paysans. Victorine CHAPTAL vendait un peu d'épicerie mais aussi des chapeaux, des casquettes et des bérets. Ensuite, Lydie MOLINES et sa sœur Mariqué avaient là leur petite boutique. En face, Elise PLAGNES proposait un éventail d'articles assez remarquable : épicerie, droguerie, pétreole pour les lampes, mercerie, papeterie et cartes postales. Sans parler des articles de pêche !

Et n'oublions pas Clémence au rez-de-chaussée de la maison PLAGNES avec son fil, ses aiguilles ou sa laine mais aussi ses clous pour les galoches et des bougies. Ou encore Lévie LARGUIER, face à la Placière : la marchande de marmites et de pots de terre.

Débouchant sur la Place, on passait chez Miloune qui proposait des produits frais – légumes ou fruits – à côté des pâtes, du riz ou de l'huile.

Au départ de la grand-Rue, Judith et Jules FARINEAU avaient leur boutique avec, à côté, Louise CHAPPELLE, la mère de Louis le secrétaire de mairie.

Sur la Place, à droite de la boucherie, Léonie ALLIER dite Alliéro tenait son petit commerce et grillait du café devant sa porte.

Puis c'était Pascaline BRAGOUSE, mère d'une nombreuse famille ; là où auparavant Jeanne confectionnait des chapeaux.

Rappel : un dernier coup d'œil vers la route de Florac où Mme MEYRUEIS tint un commerce de textiles et de décorations ou de jouets de Noël dont témoigne Lulu MAZOYER fidèle au poupon de son enfance.

Il est temps maintenant de traverser le grand pont. Face à la boulangerie, il y eut une épicerie au rez-de-chaussée et, au premier étage, un café où l'on jouait aux cartes. Le patron qui s'appelait Hypolite ALBARIC avait soutenu POMARET aux élections et le remplaça pendant la guerre au titre de premier adjoint. En 1946, les deux commerces ne figurent plus au recensement.

Arrivant à la Placette, voici Mme SERVIÈRE dite Serviéresso : cette épicière proposait aussi du linge, des blouses

ou des tabliers. Quelques pas plus loin, BRIGNANDE rangeait sur ses étagères, à côté des pâtes ou du sucre, le café grillé qui embaumait le quartier mais aussi les fruits et légumes que le car remontait d'Alès le lundi soir.

Ainsi s'achève la ronde des épiceries ! Une seule aujourd'hui, onze autrefois. Ce fut surtout un métier de femmes. Mais dites-vous, combien d'habitants en ce temps-là ? Ils étaient 1 000 sur la commune en 1911, 500 en 1954. En 1931, lorsque Paul avait 12 ans, on comptait 764 habitants dont 425 dans les villages et 339 au chef-lieu. De quoi mesurer un peu mieux la réalité du passé !

Hôtels, pension de famille, cafés

Autrefois, on disait « hôtel » au lieu de restaurant. Il y avait l'hôtel des Cévennes, la Placière où les ALLIER tenaient un café-restaurant, la table de la mère MAZOYER au bout du quai et la Truite enchantée où plusieurs hôteliers se succédèrent et à laquelle Abel GUIN apporta une belle notoriété. Les Cévennes, Roger et Odette CHAPPELLE les firent prospérer durant 25 ans, de 1950 à 1975. A l'étage du café PUCHÉRAL, Juliette tint une pension de famille dans cette salle où l'on dansait le dimanche au son du phono. A gauche, ce fut le café de Mme DUMAS à laquelle succéda plus tard Lucette, l'épouse de Paul. A droite exista un petit café où se succédèrent Paul MERSADIER ex-horloger... jusqu'à Lydia CHAPPELLE la femme de Lucien le menuisier en 1936.

Chez DUBOST au café le Commerce repris par Emile en 1902, l'établissement eut son « cercle » au 1er étage où les notables se rencontraient et pouvaient jouer « entre soi ».

Au Chambon, la veuve MAZOYER dite la charonne ne vendait pas de boissons alcoolisées mais on y dansait le dimanche au son de la viola, nom provençal d'un ancien instrument dont la roue était mue par une manivelle.

Enfin, au cours des soirées ou des fêtes privées, André PANTEL de Finiels jouait de l'accordéon.

Le pâtissier Ulysse SERVIÈRE
et sa femme Alice



Le voiturier Paul BRIGNAND



terrasse de DUBOST –
Yvette s'en souvient! –
l'autre à la Placette.

Les deux foires de l'été attiraient du monde. Lorsque l'élevage des moutons était important, des bêtes achetées à Chamborigaud au printemps pouvaient être revendues ici dès le 27 juillet ou le 21 août.

Le marché du mercredi. Tout au long de l'année se tenait un marché hebdomadaire, le mercredi après-midi. Les paysans, hommes ou femmes, apportaient du beurre, des œufs ou du fromage de chèvre destinés soit à des particuliers, soit aux bouchers du Pont ou d'ailleurs, soit encore à Emile DUBOST – cet « acheteur de tout », plus maquignon que cafetier selon son fils aîné. PONGE de Coudoulous montait avec sa charrette pour acheter du beurre qu'il vendait à La Vernère.



Le 1er car d'Eugène PLAGNES vers 1930

Henri COURTÈS, employé communal. D'abord cordonnier, il eut de multiples fonctions.

Foires et marchés

Deux grands marchés, l'un en mai, l'autre fin septembre aux alentours de la Saint-Michel, rassemblaient beaucoup de monde. C'était pour la jeunesse de belles occasions de rencontres. Ils attiraient des personnes venues de villages proches ou lointains. Il y avait un marché aux bestiaux, des étals de toutes sortes sur la place avec la présence, aux côtés de maquignons et de bouchers, de Cévenols venus propo-

ser leurs produits. Au printemps c'était le jardinage : des plants d'oignons ou de poireaux et des légumes primeurs. A l'automne, on se pressait pour acheter les premières châtaignes.

En mai, on venait ici acheter de petits cochons, souvent deux ou trois : l'un pour la famille, les autres destinés à la vente au début de l'hiver. Deux commerçants se partageaient la clientèle pour les porcelets : HUGUES d'Aujac et FABRE de Badaroux. L'un s'installait d'abord sur la

terrasse de DUBOST – Yvette s'en souvient! – l'autre à la Placette. Les deux foires de l'été attiraient du monde. Lorsque l'élevage des moutons était important, des bêtes achetées à Chamborigaud au printemps pouvaient être revendues ici dès le 27 juillet ou le 21 août. Le marché du mercredi. Tout au long de l'année se tenait un marché hebdomadaire, le mercredi après-midi. Les paysans, hommes ou femmes, apportaient du beurre, des œufs ou du fromage de chèvre destinés soit à des particuliers, soit aux bouchers du Pont ou d'ailleurs, soit encore à Emile DUBOST – cet « acheteur de tout », plus maquignon que cafetier selon son fils aîné. PONGE de Coudoulous montait avec sa charrette pour acheter du beurre qu'il vendait à La Vernère. Henri COURTÈS, employé communal. D'abord cordonnier, il eut de multiples fonctions. Il fut crieur public, placier, peseur chargé de la gestion de la bascule et aussi de tamponner les carcasses à l'abattoir de FOLCHER. La grande bascule était installée à l'emplacement de l'actuelle pizzeria et destinée aux camions transportant du bois par exemple et aux gros animaux de ferme. Les petits animaux, veaux ou moutons, étaient pesés dans une caisse, tout à côté.

●●● Tito : un commerçant itinérant.

Ce Piémontais aux cheveux blonds dont le physique rappelait celui de TITO, le dirigeant de la Yougoslavie, fut d'abord colporteur. Sur son dos, une caisse contenant sa marchandise. Il mangeait chez l'habitant et dormait dans les granges. Puis il vint avec une mule tirant une carriole avant d'acquiescer un premier petit fourgon qui peinait dans les côtes, puis un deuxième. Il épousa tardivement une jeune italienne brune qui venait vendre avec lui. Le véhicule était rempli de vêtements pour hommes, femmes et enfants. Quand sa compagne donna naissance à une petite fille, il effectua seul les tournées. Ils résidaient en Ardèche, à Joyeuse.

Moyens de locomotion

Ils étaient deux à descendre à Alès chaque semaine, les voituriers BRIGNAND et DUBOST avec de grandes charrettes tirées par de solides chevaux où ils entassaient des produits fermiers, des lièvres, des grives et des truites. Autant de denrées venues d'ici pour satisfaire une demande allant de l'hôtelier au particulier. On partait vers Vialas en direction de l'Affenadou et d'Alès. DUBOST avait de belles juments attelées en file. Le déplacement aller-retour prenait 3 jours. Emile DUBOST n'apprit jamais à conduire et lorsqu'il acheta le premier camion avec sièges amovibles en bois, il fit appel à BRIGNAND. A l'arrière, les produits ou les petits animaux ; à l'avant, des places pour les voyageurs. Curiosité : le patron maniait l'essuie-glace, voire le frein !... le chauffeur étant doté de bras particulièrement courts.

Le jour arriva où celui-ci s'émancipa, acquérant son propre véhicule. Face à la concurrence, DUBOST embaucha alors Eugène PLAGNES et BRIGNAND fut assisté de COURTÈS. Maintenant on parlait de car ou d'autobus : l'un descendait à Alès le lundi – c'était BRIGNAND qui employait ROUMÉJON – l'autre

le vendredi. Ils rapportaient les commandes des artisans, les denrées destinées aux commerçants et des fruits et légumes.

Eugène PLAGNES assura longtemps aussi une desserte vers Mende le samedi.

Les trois premières voitures : ce furent celles d'Henri BROS le boulanger, de Gaston FOLCHER le boucher et de Cyprien PUCHÉRAL le cafetier.

Le courrier Florac-Le Pont-Génolhac. L'autobus transportait les lettres et les colis postaux. Il desservait la gare de Génolhac. La poste prit ensuite le relais mais le transport des voyageurs fut assuré jusqu'à la fin du XXe siècle. Autrefois il passait au Pont à 8 h le matin et le soir à 18 h il fut un temps où il circulait même le dimanche, apportant la Cévenne républicaine – le journal de Charles POMARET qui paraissait à Florac ce jour-là – et... des gâteaux commandés par Elise PLAGNES à PONSOLLE et vendus à la sortie de la messe. Mais pas seulement !

Sage-femme, médecins, dentiste

Succédant à Mme POUPON, Mlle CREISSENT arriva en 1937 au Pont qu'elle quitta en 1950 lorsqu'elle fut promue assistante sociale. Avant la Seconde Guerre mondiale, deux médecins venaient de Florac pour les visites à domicile. L'un s'appelait GOSSE : docteur estimé, il connut une fin tragique. Soupçonné de collaboration et peut-être d'avoir dénoncé son confrère, il fut froidement exécuté par les maquisards de Masméjean. L'autre, c'était le docteur MAURY, jeune médecin apprécié, proche de la Résistance, déporté en Allemagne et interné en camp de concentration la dernière année du conflit. Il en revint fortement amaigri et épuisé. Puis il reprit son activité à Florac où il fonda

une famille avant de décéder prématurément, victime d'un accident de la route.

Vint l'époque où 3 médecins consultèrent au Pont le mercredi. Ils recevaient dans divers établissements : le docteur MALAFOSSE chez PUCHÉRAL, le docteur MOURGUES chez Abel GUIN à la Truite et le docteur PELLET de Génolhac aux Cévennes.

Pendant des années, un dentiste vint au Pont le mercredi : il avait son cabinet dans la « maison des sœurs ».

Et, en guise d'épilogue : « Surtout, n'oublions pas les abeilles ! »

Au Pont et tout autour, dans les villages situés au-dessous de 1 200 m d'altitude, il y eut de petits ruchers familiaux peuplés d'abeilles noires. Logées dans des ruches-troncs en châtaignier, elles vivaient sans traitement particulier et sans nourriture d'appoint. Les ruches étaient visitées une fois l'an, enfumées grâce à un petit fagot fait de foin lié avec de la paille et allumé au moyen d'un tison. Une petite partie du miel était consommée telle quelle, « en brèche », l'essentiel étant passé dans un torchon épais cousu en forme d'entonnoir.

Note

Ce texte est né du projet de Paul CHAPELLE. Témoin du XXe siècle, il lui a paru important de faire part de la vie d'avant au Pont-de-Montvert. Il a confié à Simone CROS-ALLIER le soin de rédiger le texte à l'aide des notes qu'il lui a remises.

■
Simone Cros-Allier

Yves Commandré, parle-nous du Groupement d'Employeurs « Le Ron de Montal »



Jean-Pierre Allier - Yves qu'es ce qu'un GE (Groupement d'Employeurs) ?

Yves Commandré - Un GE permet à plusieurs employeurs d'avoir un ou plusieurs salariés et de partager leur temps de travail. Chaque entité employeur verse une part sociale de 300 € (rendus s'il sort du groupement) qui sert de fonds de roulement.

JP. A. Depuis combien de temps le GE du Ron de Montal existe ?

Y. C. Il a été créé il y a 7 ans avec un salarié, Sylvain Desmats, pour la Mairie de Fraissinet de Lozère et 6 agriculteurs : Christian et Aurore Plagnes de la Brousse, Guillaume et Rachel Roméro de Finiels, Yves Commandré de Fraissinet et (quelques mois plus tard) Mikaël Serviére de Montgros.

JP. A. Depuis le GE a grandi

Y. C. Il y a 2 ans, après le départ de Sylvain, nous avons recruté Olivier Malachane, Clément Mattieu et Marie Cathébras, et plusieurs autres employeurs nous ont rejoints ; des agriculteurs et hébergeurs : Régis Durand de la Brousse, Sylvette Gervais de Finiels, Perrine et Philippe Galzin du Merlet, Michèle Bieber de Fraissinet, Thierry Rouméjon de Racoules, et 2 artisans, Philippe Roure et Ludovic Folcher de Fraissinet. Depuis 4 autres agriculteurs nous ont rejoints : Jacques Pradeilles des Laubies, Maurice et Julien Lapière de la Vaissière, Christian Agulhon de la Grandville, Laurent Arbousset et David Pantel de Masméjan, et un nouveau salarié, Loris Paulet.

JP. A. En 2019, il va y avoir encore du nouveau

Y. C. La mairie des Bondons et Anne Taxil de Saint Julien d'Arpaon vont rejoindre le GE et un nouvel emploi va être créé.

JP. A. Comment fonctionne le GE ?

Y. C. C'est une association, Agri-Emploi, qui suit les GE en Lozère, établit les plannings, calcule et répartit les charges entre les employeurs. Il y a 3 ou 4 réunions par an pour bien caler tout ça et en début d'année un compte exact des jours pour chacun est fait avec versement des soldes positifs ou négatifs. Les frais de formation, de médecine du travail, etc,... sont répartis sur la base horaire.

C'est le CERL (Centre d'Économie Rurale de Lozère) qui fait la comptabilité, les feuilles de paie et qui veille aux droits des salariés. Le GE élit un président (Yves Commandré) et un trésorier (Jean-Pierre Allier pour la Mairie maintenant du Pont de Montvert Sud Mont Lozère) qui signent les chèques.

JP. A. Le GE du Ron de Montal est un gros GE ?

Y. C. C'est le plus gros GE de Lozère... et un gros employeur dans notre commune !

●●● Tant lèu las nòças festejadas, per la femèla s'agis de ponèr los uòus que pauc a cha pauc se desenvelopan dins son còs mas aquí tot trantalha ! Pus lèu que de bastir lo nis, la cocuda a l'espèra espia l'environa dusca causir lo nis d'un pichon passerat (boscarla, grasaca, rossinhòl,...) ont un parelh d'uòs an estat depausats. Sul pic, «l'aucèl-dròn», subte coma l'ilhauç, se laissa tombar del cèl, atterris sus lo nis, ejecta un uòu e pond lo sèu a la plaça puèi s'en va. La boscarla de retorn qu'a res vist pondrà qualques uòus de mai puèi los coarà. D'aquel temps la cocuda cotunharà sas maquinacions : aital 10, 12, 15 uòs seran depausats dins los 10,12, 15 nises requisicionats, resconduts dins lo fulham.



Aussitôt les nocés fêtées, la femelle obsédée par la ponte des œufs est sur les nerfs ! Plutôt que de confectionner un nid douillet, elle passe son temps à l'affût, épiant les environs jusqu'à déceler et finalement choisir le nid super douillet d'un petit passereau (fauvette, rousserolle, rossignol,...) où déjà quelques œufs ont été déposés. Sur le champ «l'oiseau drone», rapide comme l'éclair se laisse tomber et atterrit sur le nid abandonné, éjecte un œuf, pond le sien et s'en va. Pas vu, pas pris, la fauvette de retour qui ne se rend compte de rien pondra quelques œufs qu'elle couvera. Pendant ce temps notre «cocuda» continuera ses expulsions ; ainsi, 10,12, 15 œufs seront déposés dans les 15 nids réquisitionnés, camouflés dans les frondaisons.

Reglat coma un relòtge, lo dotzen jorn, lo nenon cocut virona la coquilha fai son pinchon ; lèu lèu la bestièta (pus lèu la larveta) amb sas alas carga un uòu sus sas espaldas e lo virapassa dins lo void. Las, coma estavanit, lo nenon s'esfonsa dins lo nis puèi d'un còp torna trovar vam, se quilha, carga lo segond uòu e lo virapassa. Un aprèp l'autre, totes los uòs seràn virapassats. Solet, fièr coma Artaban, lo vermet nus embelina sa maira adoptiva e per el comença una vida de reipetit... E l'aucelon d'aprofitar, de secutar de longa sos parents, de bolegar e musclar sas alas per, un jorn de junh, cabuçar dins la vegetacion, fargant son independéncia l'estiu durant. D'aquel temps los parents son devenguts muts per que coma de raubaïres an repres lor migracion nuechenta.

L'auton se sarrant, liure e filon, lo jove aucèl, el tanben, prendrà solet lo camin de la migracion ajudat per son compàs biologic; lo meteïs compàs que assegurarà son retorn al país natal, la prima que ven.

A-ut ! A-ut! Avètz pas entendut cantar lo Cocut ?

Alan Pantel

Puis réglé comme une horloge, le douzième jour, le bébé coucou perce la coquille et prend l'air ; très vite la petite bête (plutôt la petite larve) charge la coquille sur ses épaules et l'éjecte dans le vide. Exténué, à bout de force, l'oisillon s'enfonce dans le nid puis ayant retrouvé des forces, se redresse, charge un deuxième œuf qui fera lui aussi un saut périlleux. Et ainsi, l'un après l'autre, les œufs seront exterminés. Seul, fier comme Artaban, le petit ver nu charme sa mère adoptive qui ne s'est rendu compte de rien ; pour lui une vie de roi commence, profitant à merveille, sollicitant de cesse sa belle-mère, musclant ses ailes pour un jour se jucher sur le bord du nid et plonger dans la végétation puis forgeant sa propre vie, sa propre indépendance, au cours de l'été. Pendant tout ce temps ses parents sont devenus muets puisque, comme des voleurs, ils ont repris leur migration nocturne.

L'automne approchant, libre et futé, le jeune oiseau qui lui aussi a ressenti cet appel de la nature prendra seul le chemin de l'Afrique, aiguillé par son compas biologique ; le même compas qui assurera son retour au pays natal, au printemps prochain.

A-ut ! A-ut ! Vous avez entendu chanter le coucou ?

Alain Pantel

Qualques dichas o expressions

Per lo nòu d'abril, cal que lo cocut cante, mòrt o viu : Pour le neuf d'avril, il faut que le coucou chante, mort ou vif.

Solet coma un cocut : Seul comme un coucou

Los cocuts fan pas d'agaças : Les chiens ne font pas des chats.

Que de contes, cocut, a n'i pèdre lo cap ? Que chantes-tu-là, coucou, à en perdre la tête ?

Far cocut : épier

Braias (bragas) de cocut : Primevère coucou

SAPIENS, ou Une brève histoire de l'humanité

Ouvrage de Yuval Noah HARARI

On dit, pas toujours sérieusement, que « les histoires les plus courtes sont les meilleures ». Alors celle-là devrait être bonne, puisque l'auteur la qualifie de « brève ».

C'est quand même un livre de 465 pages, ça va même jusqu'à 497 avec tous les commentaires et explications. Et pourtant il ne semble pas indigeste pour autant : bon nombre de gens que j'estime l'ont lu et apprécié, tout comme ceux à qui je l'ai offert, ou tout au moins à qui j'en ai recommandé la lecture et qui m'ont fait confiance. Ce n'est pas un roman, comme le sous-titre l'indique, et l'auteur, qui vit dans un kibboutz en Israël, se dit historien. Pour moi, c'est aussi une analyse sociologique, depuis l'apparition de l'« homo sapiens » jusqu'à la plus récente actualité.

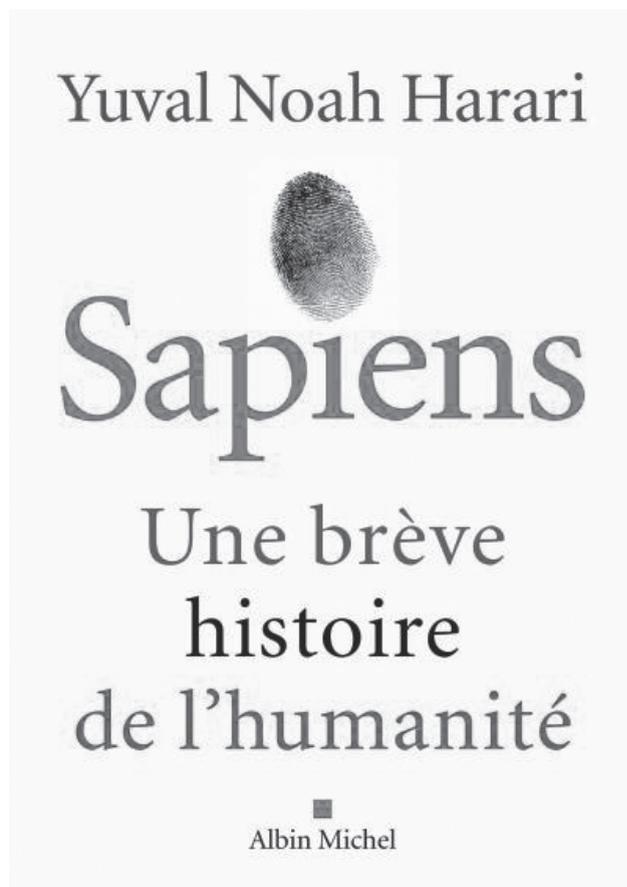
Ce n'est pas un livre qu'on lit rapidement, ne serait-ce que parce qu'il donne beaucoup à réfléchir. Mais on s'accroche, parce que les éléments historiques présentés, que pour ma part j'ignorais pour la plupart, donnent lieu à des conclusions souvent surprenantes.

Exemple : on croit savoir que les deux espèces « Sapiens » et « Néanderthal », nos ancêtres direct et indirect, ont coexisté, et on ne peut nier que le second a disparu : on se demande bien comment. Pour l'auteur, il y a de fortes présomptions (et si bien argumentées) que la raison en soit... non, je ne vais pas vous le dire, lisez-le vous-mêmes.

Autre exemple, celui-ci tiré de l'actualité : pour nous faire bien appréhender les caractéristiques de notre époque, l'auteur nous présente le nombre de milliers ou millions de tonnes, dans le monde, d'animaux élevés en batterie, dans des conditions... inhumaines, si j'ose dire, ce qui permet de toucher du doigt la somme terrible de souffrance animale que nous acceptons dans notre mode de vie occidental.

De l'apparition de l'Homo Sapiens à l'homme « occidental » actuel, tout est analysé et présenté d'une manière que j'ai trouvée particulièrement convaincante, susceptible d'influencer notre réflexion et notre jugement sur... nous-mêmes !

J'avoue que j'ai été tellement « pris » que je n'ai pas pu résister à la tentation d'en parler aux lecteurs de notre journal local préféré (j'espère), malgré les bêtises que j'y écris à l'occasion.



■
Jacques Hugon

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
22 novembre 2018

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY
Excusés : Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise THYSS
Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Yves SERVIERE
Secrétaire de séance : Alain JAFFARD

Adoption du compte rendu du conseil d'octobre à l'unanimité.

Prochaines dates

Bureau municipal le 13 décembre 2018, à 20h30, au Pont de Montvert (salle du conseil),
Conseil municipal le 20 décembre 2018 à 20h30, au Pont de Montvert (foyer logement),
PLU le 4 décembre 18,
Marché de Noël le 16 décembre,
Marchés nocturnes les 19/07 et 09/08 2019,
CINEDOC le 15 décembre 2019,
Vœux du maire : 19 janvier 2019.

Délibérations

- Renouvellement de la ligne de trésorerie : le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune sous forme de droit de tirage à hauteur de 318 000 €.

- Délibérations Modificatives : sur demande des services de la préfecture, monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter deux délibérations modificatives sur les budgets du pré Platon et de la commune de manière à équilibrer les opérations d'ordres (opérations comptables sans incidence sur la trésorerie). Le conseil approuve à l'unanimité.

- Tarifs des structures de tourisme : Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation des tarifs des structures touristiques telle que décrite dans le tableau ci-dessous. Le conseil vote cette augmentation à l'unanimité.

- Transport scolaire : le coût moyen de transport d'un élève en Lozère lors de l'année 2017/2018 était de 1899 € et la participation de la commune avait été de 391 € par élève. Pour l'année scolaire 2018/2019, le coût moyen de transport a baissé et la participation de la commune n'est plus que de 379 € par élève ce qui porte le total à 8 338 € pour l'année scolaire en cours. La commune décide à l'unanimité d'assurer le paiement de ce coût.

- Garage Buisson : suite à la demande de Monsieur Buisson dont la commune loue le garage depuis des années pour y stocker l'engin de déneigement de la Brousse et son matériel,

CAMPING					
		Tarif actuel (par nuit)		Tarif 2019 (par nuit)	
		Haute saison	Basse saison	Haute saison	Basse saison
Personne	Adulte et adolescents	3,50 €	2,90 €	3,60 €	3,00 €
	Enfants (-10 ans)	2,50 €	1,90 €	2,60 €	2,00 €
Taxe séjour camping: 0,20 €/jour et par personne adulte					
Emplacement	Caravane ou grande tente	3,85 €	3,70 €	4,00 €	3,80 €
	Canadienne ou Igloo	2,70 €	2,20 €	2,80 €	2,30 €
Prestations complémentaires	Voiture	2,70 €	2,10 €	3,00 €	2,50 €
	Electricité	3,20 €	2,70 €	3,50 €	3,00 €
	Animaux	1,80 €	1,10 €	2,00 €	1,50 €
Location annuelle	location	1 160,00 €		1 230,00 €	
	charges	250,00 €	1 410,00 €	270,00 €	1 500,00 €
GITES					
		tarif 1 nuit			
1 à 5 personnes		12,15 €		12,50 €	
groupe à partir de 6 personnes		10,65 €		11,00 €	
Scolaires ou "médical"		6,70 €		6,80 €	
Taxe séjour gites: 0,50 €/jour et par personne adulte					
GITES CHAMPLONG					
Semaine Juillet août				470,00 €	
Semaine Hors saison				330,00 €	
Nuit semaine	juillet août (minimum deux nuits)			70,00 €	
	Hors saison (minimum deux nuits)			50,00 €	
Week-end (nuit V et S)	juillet août			200,00 €	
	Hors saison			150,00 €	
Taxe séjour gites: 0,50 €/jour et par personne adulte					

le conseil municipal décide d'augmenter le montant de la location de 100 €. Le montant de cette location passe donc à 600 € par an.

- Matériel de déneigement : suite à l'appel d'offre dont la date limite de remise des plis était le 12 octobre, le choix de la CAO, réunie le 15 novembre 2018 à 20 h s'est porté sur l'offre de la SAS RAYNAL pour un montant de 68 500,00 € pour le lot 1 (Tracteur + étrave) et 33 900,00 € pour le lot 2 (Turbo-fraise). En effet, cette entreprise est, en application des critères retenus au règlement de consultation, classée mieux-disante pour ces deux lots. Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

- Maîtrise d'œuvre : centre de soin. Suite à l'appel d'offres dont la date limite de remise des plis était le 12 octobre, le choix de la CAO, réunie le 15 novembre 2018 à 20 h s'est

porté sur l'offre du cabinet Bessin Sebelin pour un montant de 3000 € pour la tranche ferme et 10 % du montant des travaux pour la tranche conditionnelle.

- Toiture de l'école : Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'étude de faisabilité d'installation d'un système d'autoconsommation électrique basé sur l'énergie solaire à l'école. L'étude laisse en effet apparaître qu'il était possible d'installer un système qui fonctionnerait en autoconsommation et permettrait d'accéder à un équilibre sur l'année entre la consommation électrique et la production. Actuellement, nous avons des subventions pour un montant de travaux de 70 801,40 € HT € ce qui correspond à la réfection totale du toit en ardoise. Le montant total de l'opération avec le photovoltaïque ne sera connu qu'après les propositions

des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres, mais il a été estimé à un surcoût de 30 000 € HT, ce qui porterait le tout aux alentours de 100 000 €. Le conseil municipal vote le lancement d'un appel d'offres et charge le maire de rechercher un financement complémentaire.

- Avenant au marché pour la réalisation d'un réseau d'eau non potable à Runes : Monsieur le Maire délégué de Fraissinet de Lozère, Jean-Pierre ALLIER présente au conseil municipal le projet d'avenant pour le marché d'adduction d'eau non potable de Runes.

Il y a, en effet, eu plus de longueur de réseau à créer que ce qui avait initialement été estimé. Monsieur ALLIER précise que, dans le but de réduire ce surcoût, les agriculteurs ont pris à leur charge le coût des abreuvoirs qui était initialement compris dans le marché. Ce surcoût représente 3 677.50 € HT soit 4 413 € TTC; portant la totalité du marché à 24 997.50 € HT - 29 997 € TTC.

- Réseau de chaleur : dans le cadre de ce projet, il convient de réaliser une actualisation de l'étude de faisabilité produite en 2015. Le SDEE, qui est partenaire de la commune pour ce projet pourrait en porter l'investissement et propose de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de l'actualisation de cette étude. Le conseil municipal sollicite donc le SDEE pour conduire cette actualisation.

- Projet de signalétique urbaine : le projet de signalisation touristique et urbaine du bourg, issu des réflexions d'un groupe de travail est évalué à 53 000 € HT.

Actuellement, nous avons un financement garanti de la part du conseil départemental qui couvre 40 % de ce montant. Une demande a également été déposée auprès de l'état via la DETR. Monsieur le Maire considère que ce projet nécessite un lancement rapide. De plus, les procédures en cours « Centre Bourg » et GSO pourraient permettre d'obtenir des financements supplémentaires de la part de la région, si jamais la demande de financement DETR n'aboutissait pas. Le conseil municipal vote le lancement d'un appel d'offres et charge M. le maire de rechercher un financement complémentaire.

- Accueil de réfugiés : du fait des guerres, des violences ethniques ou religieuses, du terrorisme, un nombre très important de réfugiés et demandeurs d'asile cherchent un accueil dans les pays de l'Union européenne. En solidarité avec ces populations accueillies en France, la Région Occitanie se mobilise aux côtés des collectivités et des structures d'accueil de demandeurs d'asile ou de réfugiés de son territoire. La commune accueille depuis quelques jours une famille de Syriens ayant obtenu un statut de réfugiés. Cette famille, composée de 2 adultes et 5 enfants entre dans le cadre légal prévu par l'état pour que les structures accueillantes bénéficient d'une aide. Cette dernière, d'un montant de 1000 € par personne accueillie, soit 7000 € pour la famille syrienne arrivée dans notre commune, distribuée par la Région, est ainsi destinée à compenser en grande partie l'effort financier de notre commune pour offrir des conditions d'accueil décentes à ces populations.

- Messieurs Thibault CANO et Thomas PAULET ont présenté au conseil une demande de subvention pour les soutenir lors de leur participation au RAID 4L TROPHY. Le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 250 €.
- Camping : M. le maire fait le point sur l'état d'avancement du projet de rénovation du camping municipal, projet pour lequel la commune bénéficie d'un financement à hauteur de 80 % du montant estimé des travaux, soit 250 000 € HT. Le conseil décide de lancer un appel d'offres pour la première tranche de travaux qui concerne l'aménagement de l'accès au camping ainsi que le contrôle de ces mêmes accès. Une seconde tranche concernant la démolition/reconstruction des sanitaires secondaires est en cours de préparation.

Débats et décisions diverses

- ALSH : un test a été réalisé au cours de l'année 2018 concernant l'ouverture d'un centre de loisirs les mercredis et quelques vacances scolaires. Le coût de ce test représente presque 17 000 €. Cependant, seuls 4 à 5 enfants ont bénéficié de ce service durant cette période de test. Le conseil envisage de ne pas renouveler l'expérience au vu du coût élevé et du peu d'usage fait du service.
- Madame Venot à l'Hôpital a fait l'acquisition d'une maison qu'elle est en train de faire restaurer. Elle rencontre une problématique pour la mise en conformité de l'assainissement. Elle demande à la mairie l'autorisation d'installer le filtre à sable

sur le domaine communal. Le conseil accepte.

Questions diverses et informations

- Centre bourg : la commune participe actuellement à l'appel à projet concernant la réhabilitation des centres bourgs. Le dossier a été présenté à la Région et a reçu un accueil très favorable. Une rencontre avec la Région à ce sujet aura lieu le 14 décembre.

- Visite de l'ARS pour les profils de baignade : les deux points de baignade de notre village (le pont et le camping) sont classés en qualité excellente. Nous devons cependant progresser sur les procédures de fermetures préventives de ces points de baignade en cas de pollution ponctuelle après de forts orages (incident connu cet été en août).

- Une réunion bilan pour la saison 2018 de l'ABC se tiendra le 5 décembre à 14 h à la salle polyvalente.

- Le projet de maison du territoire (accueil du Musée PnC, Entente UNESCO et OT) est maintenant lancé, porté par la Communauté de Communes.

- Aménagement du Quai : dans le cadre du projet de réhabilitation du centre bourg, l'aménagement du quai pourrait faire l'objet d'un concours. La procédure semble intéressante au conseil. Actuellement Lozère Ingénierie travaille sur un projet de cahier des charges pour ce concours.

- Le conseil décide de réaliser une campagne d'information de la population au sujet des prestations offertes par Environnement 48, de manière à encourager l'enlèvement des carcasses automobiles.

- Procédure de régularisation des captages : les procédures d'acquisition foncière pour la mise en place des périmètres de protection immédiate sont en cours. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité sachant qu'une modification sera intégrée afin de préciser le passage relatif à l'emprunt des travaux de réhabilitation de la mairie-logement du Géripon, pour une meilleure compréhension.

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
Association Châtaignes et Marrons du Haut Languedoc	100 € (adhésion)
Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	600 €
Epi de Mains	700 €
UN PLUS BIO	40 € (adhésion)

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
15 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 20
Présents : 12
Votants : 14
L'assemblée régulièrement convoquée le 08 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Frédéric MOUREAU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON

Représentés : Marc GOURDON, Alain VENTURA

Absents : Anne-Marie DIDIER, Jacques HUGON, Céline MATHIEU-STAALE, Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL
Secrétaire de séance : Marie-Christine LIEBER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018

Individualisations de subventions 2018

Lors de la précédente séance du conseil municipal, les élus se sont prononcés sur l'attribution des subventions/cotisations 2018 aux associations. Cependant, du fait de leur implication au sein de certaines associations, plusieurs élus se sont retirés des votes. Cela a entraîné un défaut de quorum lors du vote des subventions concernées. L'attribution de ces subventions est donc remise à l'ordre du jour de la séance du 15 octobre. Conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales, ces subventions peuvent être votées lors de la séance même si le quorum n'est pas atteint.

Par ailleurs la commune a reçu depuis le mois de juillet de nouvelles demandes de subventions ou des propositions d'adhésions émanant de divers organismes et associations au titre de l'année 2018. Les élus sont invités à se prononcer sur ces nouvelles demandes. Le quorum est requis concernant ces nouvelles demandes.

Les subventions suivantes sont proposées :

Ces subventions sont votées à l'unanimité, sachant que certains élus se retirent du vote concernant l'adhésion à l'Association Châtaignes et Marrons du Haut Lan-

guedoc et les subventions à l'Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes et à Épi de Mains.

Subvention 2018 à l'ASA DFCI

Une subvention de 8000 € à l'ASA DFCI pour l'année 2018 avait été votée par le conseil municipal lors de sa séance du 08 février 2018. Par courrier en date du 20 mars, l'association ASA DFCI sollicite auprès de la commune une subvention d'un montant total de 10 700 € pour l'année 2018, suite aux problèmes de trésorerie qu'elle a rencontrés.

Cette subvention a été votée par les élus lors de la précédente séance du conseil municipal. Cependant, suite à un défaut de quorum, certains élus s'étant retirés du vote du fait de leur implication au sein de l'ASA DFCI, ce sujet doit être remis à l'ordre du jour de la séance. Conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales, cette subvention peut être votée lors de la séance même si le quorum n'est pas atteint.

Vote à l'unanimité des élus en faveur d'une subvention complémentaire de 2700 € à l'ASA DFCI, afin de porter la subvention 2018 totale à 10 700 €, sachant que Muriel DE GAUDEMONT

LANDAIS, Camille LECAT et Alain VENTURA se retirent du vote.

Les élus débattent des travaux effectués sur la commune par l'ASA DFCI et des efforts de gestion faits par l'association pour sortir des difficultés financières.

Tarifs des repas facturés à l'école de Saint Privat de Vallongue

Suite à la demande des élus lors de la séance du 16 juillet, un bilan a été réalisé concernant le coût de la fourniture des repas à l'école de St Privat de Vallongue par l'école des Abrits.

Les repas sont actuellement facturés 7 € à la mairie de St Privat. Ce tarif avait été estimé en 2017 en prenant en compte le coût du repas, le coût marginal des heures de travail induites en plus, et les coûts d'amortissement. Il apparaît cependant que le coût total de production est de 13 € par repas pour la commune de Ventalon en Cévennes. Un réajustement du tarif actuellement facturé à la mairie de St Privat est donc évoqué.

Une rencontre a eu lieu avec le Maire de St Privat et le 1er Adjoint, et Camille LECAT et Marie-Christine LIEBER pour étudier une révision du tarif qui serait applicable à compter du 1er janvier 2019.

Le temps de travail total d'une cantinière par jour a été évalué à 4h30.

Il est convenu que seront distingués un coût fixe (correspondant notamment à l'investissement dans le matériel et au coût du travail) et un coût variable par repas (correspondant à l'alimentation, au petit matériel, etc). Le coût fixe sera partagé à part égale entre les deux communes.

Selon cette nouvelle méthode d'évaluation des charges, la commune de St Privat de Vallongue va payer à la commune de Ventalon en Cévennes : 3,80 € par repas d'enfant pour la part variable et 5408,45 € par an pour la part fixe. Cela équivaut environ à 9 € par repas. Les repas adultes seront facturés 7 € à la commune de St Privat de Vallongue (part variable).

Vote des élus en faveur de cette nouvelle répartition des charges et de ces nouveaux tarifs : unanimité pour.

Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité »

Une convention de partenariat a été proposée par l'Académie de Montpellier à la commune de Ventalon en Cévennes.

Il s'agit de financer l'acquisition d'équipements numériques pour l'école des Abrits. L'opération totale s'élève à 4002 €. La commune recevra une subvention de 50 % de l'Académie, ce qui portera le reste à charge de la commune à 2001 €.

Vote des élus en faveur de la signature de cette convention de partenariat par M. le Maire : pour à l'unanimité.

Les élus s'interrogent néan-

BUDGET CAISSE DES ECOLES

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation cantines	+5000	
624	Transports biens, transports collectifs	+2500	
748	Autres attributions et participations		+7500
TOTAL :		7500	7500

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
623	Publicité, publications, relations publiques	-2000	
6573	Subv. Fonct. Organismes publics	+7500	
7713	Libéralités reçues		+200
7062	Redevances services à caractère culturel		+1000
6419	Remboursement rémunérations		+4300
TOTAL :		5500	5500

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183 – op.17	Matériel de bureau et informatique	+3000	
132 – op.17	Subv. ind. rattachées aux actifs non amort		+2000
212 – op.19	Agencements et aménagement de terrains	-1000	
2157 – op. 32	Matériel et outillage de voirie	-1000	
2158 – op. 14	Autres installations, matériel et outillage	+1000	
TOTAL :		2000	2000
TOTAL :		7500	7500

moins sur la nature exacte du matériel qui sera acquis (ordinateurs portables, tablettes?). Le Directeur de l'école gère ce dossier. Le Maire validera les devis de matériel qui seront proposés.

Décisions modificatives (budget caisse des écoles et budget principal)

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget de la caisse des écoles et du budget principal afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants. Cela concerne notamment le réajustement du coût de la cantine scolaire et l'ouverture de crédits pour l'opération d'achat de matériel informatique pour l'école des Abrits.

Les décisions modificatives suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Contrat de travail agents de l'école des Abrits

Le contrat de travail de Mme Anne-Christine COURCOL, ATSEM de l'école des Abrits, s'achèvera le 28/02/2019. Il convient de se prononcer sur les suites à donner à ce poste. Un renouvellement du poste implique la création d'un emploi permanent. En effet Anne-Christine est actuellement recrutée sur un emploi non permanent et il n'est pas possible de renouveler son contrat dans les mêmes conditions, conformément aux statuts régissant la fonction publique territoriale, car elle aura effectué 18 mois de service consécutif sur ce motif. Le temps de travail de son poste s'élève actuellement à 28h40 min sur les 36 semaines d'école soit 22,52 h. annualisées.

Il est proposé de créer un emploi permanent d'AT-

SEM à 22,52 h. annualisées, sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (« des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants : pour les emplois des communes de moins de 200 habitants [...] dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. »). Le CDD conclu avec l'agent recruté aura une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Vote des élus en faveur de la création de ce poste d'ATSEM sur les bases ju-



ridiques susvisées : unanimité pour.

Concernant les contrats de travail des deux cantinières, le Maire précise qu'il s'avère préférable de continuer à leur payer des heures complémentaires en fonction du travail accompli pour fournir les repas à la commune de St Privat de Vallongue, plutôt que de modifier par avenant leurs contrats de travail : en effet la pérennité de la convention conclue avec St Privat de Vallongue n'est pas garantie pour les années à venir. Les élus votent donc à l'unanimité pour annuler la délibération qui avait été prise précédemment pour modifier les contrats de travail des cantinières par avenant.

Création d'un emploi permanent de ménage de la crèche

La convention conclue avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et l'association Trait d'Union prévoit que la commune prenne en charge les frais d'électricité, d'eau, de chauffage, de télécommunication, ainsi que le ménage des locaux de la crèche, en contrepartie d'une participation aux frais versée mensuellement par l'association à la commune. Actuellement la commune passe un contrat avec ALOES /ESL, association de travail temporaire d'insertion située à Mende, afin qu'un salarié soit mis à disposition de la commune 4 fois par semaine pour effectuer le ménage de la crèche (soit 4 heures par semaine). Le coût pour la commune est le suivant : 18 € de l'heure + indemnités kilométriques, soit environ

380 € par mois. Ce régime temporaire a été choisi, car l'ouverture à 4 jours était à l'essai jusqu'en juin 2018. Depuis cette ouverture a été pérennisée. Il convient donc désormais que la commune ouvre un poste, ce qui serait moins coûteux. Le poste sera pourvu par les élus ayant délégation en matière de ressources humaines.

Vote des élus en faveur de la création d'un emploi non permanent pour le ménage de la crèche à compter du 1er novembre 2018 à hauteur de 4h de ménage par semaine : unanimité pour.

Adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2018 dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes

Suite aux réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de la communauté de communes, il est proposé aux élus de valider les compétences et les critères retenus pour déterminer les attributions de compensations définitives (PLU, PLUI, Transport à la demande, Animation Centres Bourgs et Crèche), puis de valider le montant définitif de ces attributions de compensations communales pour 2018 (0 € pour la commune de Ventalon en Cévennes).

Le montant de l'attribution de compensation de la commune de Ventalon en Cévennes s'élève à 0 €, car les frais relatifs au PLU de la commune seront pris en charge par la communauté de communes. Par ailleurs concernant la crèche,

chaque commune payera 200 € par enfant utilisant les services de la crèche et vivant sur le territoire de la commune.

Les élus débattent de ce sujet.

Vote des élus en faveur de ces propositions concernant les compétences, les critères et les montants retenus pour l'attribution des compensations communales 2018 : 11 votes pour, 3 abstentions. La délibération est adoptée.

Conduite du verger à l'Espinas pour les années à venir

Mme Emilie MERMET a assuré depuis 2014 la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de travaux de restauration du verger de l'Espinas ainsi que la coordination avec les différentes parties prenantes : Région LR, conseillers techniques des chambres d'agriculture, élagueurs, ASA DFCI, locataires, association Epi de Mains bénéficiant d'une convention de passage et d'animation pédagogique sur le verger.

Ces derniers mois, malgré de nombreux efforts de concertation de Mme MERMET, la maîtrise d'œuvre des travaux s'est avérée de plus en plus difficile à coordonner du fait de problèmes de communication et d'avis techniques différents.

Mme Emilie MERMET a fait savoir à M. le Maire qu'elle ne souhaite plus assurer les fonctions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans ce domaine, et même plus généralement sur les projets agricoles. Sa délégation en la matière lui sera donc retirée.

M. le Maire salue le travail considérable réalisé par Emilie MERMET, travail

qui lui a permis de relancer un verger productif et exploité dans ce lieu vitrine pour le territoire.

M. le Maire souhaite désigner après avis du conseil un élu ayant délégation pour assurer la continuité du suivi du verger de l'Espinas. Il est en effet encore nécessaire pour les années à venir d'assurer un suivi des greffes et des arbres élagués et de commander des travaux d'entretien (sélections de rejets dans les arbres élagués), ceci en lien avec les parties prenantes en place.

Daniel MATHIEU attire l'attention des élus sur la nécessité de dégager des crédits afin de pouvoir poursuivre ce projet qui n'est pas abouti. L'entretien de cette châtaigneraie est un travail important qui nécessite de l'investissement.

Une convention a été conclue avec une association qui gère les arbres en production. Une des conditions d'attribution de la subvention était en effet l'installation d'agriculteurs sur le verger. Cependant cela s'avère insuffisant pour gérer la rénovation de la châtaigneraie dans toutes ses composantes.

Départ de Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS à 20 h 00. Procuration donnée à Mme Véronique NUNGE.

Daniel MATHIEU, du fait de son expertise en la matière, assurera le suivi du verger de l'Espinas.

2000 € seront à prévoir dans le budget 2019 en investissement pour la poursuite de la rénovation de la châtaigneraie (pour des opérations d'élagage notamment).

Vote des élus en faveur de la désignation de Daniel

MATHIEU pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de travaux de restauration du verger de l'Espinas ainsi que la coordination avec les différentes parties prenantes : unanimité pour. Les élus s'accordent également à l'unanimité sur la nécessité d'inscrire des crédits en 2019 pour la rénovation de la châtaigneraie.

Achat terrains AEP dans le cadre de la régularisation des captages

P i e r r e - E m m a n u e l DAUTRY présente ce sujet aux élus.

Il est proposé aux élus d'acquérir les parcelles D416, D417, D729, D730 dans le cadre de la régularisation des captages AEP à Loubreyrou. Les propriétaires desdites parcelles ont confirmé leur accord pour la vente de ces terrains pour la somme de 2000 €, hors frais de notaire.

Le notaire désigné sera Maître BOUAZIZ-SANIAL à GENOLHAC.

Vote des élus en faveur de cette acquisition aux conditions susmentionnées : unanimité pour.

Délégation est donnée à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette acquisition.

Concernant la parcelle D415 (qui correspond à la source), les propriétaires ne sont pas vendeurs de l'intégralité de la parcelle mais ils seraient prêts à donner à la commune la partie de la parcelle nécessaire pour régulariser le captage. Il faudra donc faire une division parcellaire. Les élus seront invités à délibérer sur cette acquisition lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Concernant l'acquisition du réservoir et de la station de pompage, les négociations doivent être poursuivies avec les propriétaires afin d'aboutir à un accord.

Forêt du Crespin : rédaction du document de gestion et échanges parcellaires avec les propriétaires riverains

P i e r r e - E m m a n u e l DAUTRY fait le point sur les réunions qui ont eu lieu entre la commune, l'ONF et les propriétaires riverains afin d'avancer sur ce projet. Il s'agit tout d'abord de régler des problématiques d'échanges parcellaires entre la commune et les riverains de la forêt. L'ONF a en effet insisté sur la nécessité d'avoir des limites parcellaires claires et opérationnelles afin d'éviter tout problème lors de l'exploitation de la forêt. Un projet d'échanges de parcelles a donc été établi avec les propriétaires riverains. Il existe un différentiel de surfaces et de prix en faveur des propriétaires, évalué à 900 €. Néanmoins la commune étant demandeuse, il semble logique que l'échange de parcelles soit fait à titre gratuit. Il conviendrait aussi de régulariser une piste traversant les parcelles des propriétaires (acquisition par la commune suite à division parcellaire? mise en place d'une servitude?). Le conseil municipal est également informé de la position probable de la DDT sur l'éventuelle sortie de certaines parcelles du régime forestier

Organisation du déneigement de la commune

Il convient d'étudier une nouvelle organisation du déneigement de la commune, le prestataire qui exerçait cette activité pour la commune ayant signalé qu'il souhaitait se retirer. Une réunion doit avoir lieu à ce sujet en présence des agents techniques de la commune afin d'organiser au mieux le service de déneigement l'hiver prochain.

Validation de factures du Relais de l'Espinas concernant les repas des stagiaires ABPS

La commune a conclu avec l'association ABPS une convention de partenariat pour le renfort d'un mur à l'Espinas. La commune doit s'acquitter dans ce cadre des coûts des repas des stagiaires et formateurs. Ces derniers ayant pris leurs repas au Relais de l'Espinas, il convient de faire valider la facture par les élus avant sa mise au paiement par la commune, compte tenu des responsabilités du Maire au sein du Relais de l'Espinas (gérant de la SCIC SARL Le Relais de l'Espinas).

Vote des élus en faveur du paiement de cette facture qui s'élève à 1160,90 € : unanimité pour, sachant que Camille LECAT se retire du vote.

Vente de la plaque à induction de l'école des Abrits au Relais de l'Espinas

L'école des Abrits souhaite vendre sa plaque à induction qui ne rentre pas dans le référentiel « Nature et Progrès ». Le Relais de l'Espinas est intéressé par le rachat de cette plaque. Cette plaque a été acquise en oc-

tobre 2017 par la commune pour un montant de 199 € HT soit 238,80 € TTC.

Vote des élus en faveur de cette vente au Relais de l'Espinas au prix de 199 € : unanimité pour, sachant que Camille LECAT se retire du vote.

Questions diverses

- Information Projet Très Haut Débit

Une réunion de chantier a eu lieu le 10 octobre avec SCOPELEC concernant plus spécifiquement la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort. Camille LECAT et Jean-Claude DAUTRY font un point sur l'avancement du projet THD. Les autorisations de voirie pour travaux sont en cours. Avant la fin de l'année 2018, des travaux d'enfouissement de la fibre seront menés sur la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort entre le col de Banette et Loubreyrou. Le Maire propose d'intégrer dans la même tranchée un tuyau AEP de la route des Crêtes à Poussiels d'une part, et du Pré Neuf à Loubreyrou d'autre part. Les élus approuvent cette proposition. Il faudra organiser cela dans les délais impartis par le chantier.

Concernant la pose de la fibre sur la commune déléguée de St Frézal de Ventalon, les travaux seront menés à la suite, début 2019.

- Projet Syndicat Mixte de la Ligne Verte

Loïc JEANJEAN fait un point sur le projet.

La commune de Ventalon en Cévennes fait maintenant partie du bureau du Syndicat Mixte, avec Loïc JEANJEAN comme représentant.

Toutes les subventions ont



été accordées. Les travaux ont commencé à La Salle Prunet et à Ste Cécile d'Andorge. Actuellement il n'est pas prévu de « porte d'entrée » sur la Voie Verte à partir de la commune. Toutefois le sujet est à l'étude. Des régularisations foncières seront menées avec les propriétaires concernés par le passage de la Voie Verte. Elle sera interdite à la circulation de tout véhicule à moteur. Marie-Christine LIEBER évoque le problème du partage du pont de la Vignette entre les différents usagers et elle insiste sur le fait que la fermeture de ce tronçon de route posera de gros problèmes aux riverains, pas seulement de Vimbouches mais de toute la vallée.

- GIEC

Suite aux rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, Véronique NUNGE suggère que la commune mette en place une politique claire en faveur de l'environnement : installation d'une borne de recharge des véhicules électriques ? politique à mener en faveur de l'utilisation des vélos électriques ? Le sujet est à mettre à l'étude.

- Panneaux d'affichage

Les élus s'accordent sur la nécessité de rénover ces panneaux qui sont en mauvais état. Une cartographie d'implantation des panneaux a été préparée par Véronique NUNGE et Pierre-Emmanuel DAUTRY. Il faut affiner cette cartographie après partage entre les élus puis envisager l'acquisition des panneaux.

- Installation d'un banc à Vimbouches

Marie-Christine LIEBER

fait part de la volonté des habitants de Vimbouches de disposer d'un banc au centre du hameau, ce qui serait un espace de convivialité.

Les élus ne souhaitent pas cette installation, car par souci d'égalité, il conviendrait d'équiper tous les hameaux de la commune, ce qui n'est pas possible actuellement.

- Information Liaison passerelle crèche-école

Le Directeur de l'école sollicite l'extension de la liaison passerelle crèche-école au temps de fin de journée (la liaison ne concerne actuellement que le temps de la pause méridienne). En effet plusieurs enfants rejoignent la crèche à la fin de la journée d'école, en attendant l'arrivée de leurs parents, la crèche fermant à 18h30. Leur transport ne peut pas être assuré de manière durable par le transport scolaire qui n'est pas assuré pour cette mission. Il est donc proposé s'étendre la liaison passerelle au temps de fin de journée. Les élus valident ce principe.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21h.30.



briniou), des poiriers (verte mûre, elzète, curé), des figuiers, des noyers, des noisetiers. Peu, mais de tout. Seul l'abricotier manque.

La vigne a une bonne place, chaque mas récolte de quoi satisfaire sa consommation et on va chez les plus importants jusqu'à cinquante ou soixante hectolitres par an. Le vin titre sept à huit degrés mais il n'est pas rare que par gros travail ou forte chaleur, chaque ouvrier agricole consomme plus de deux litres par jour.

Elle se cultive sous forme de treille ou d'espalier. Il faut économiser la terre agricole. Les plants sont peu sensibles aux maladies (mildiou oïdium), le clinton est le plus recherché mais il y a aussi l'isabelle, le jacquet... Plus rare est la « vigne basse » cultivée sur une « barre ». Les plants qui produisent des fruits de meilleure qualité : aramon, alicante, grand noir, chasselat sont plus sensibles aux maladies et nécessitent force traitements. Au moment de la vendange, on peut, avec le premier jus de raisin, arrêter la fermentation avec de l'alcool et faire de la carthagène. Le vin soutiré, le résidu (« marc »), est conservé sous une couche de cendre. Il sera amené durant l'automne chez un bouilleur de cru qui en fera une eau de vie assez grossière : la goutte, l'aigo ardent (« l'eau ardente »). Elle servira de pousse-café ou pour la conserve de fruits.

La prairie naturelle, bien nettoyée, débarrassée des petites pierres ou des feuilles d'automne à l'aide de râteaux en bois est fauchée à la faux (la dalio) dans des endroits la plupart en pente. Le foin séché est enfermé dans des cordes et ces bottes sont transportées à dos d'homme jusqu'à la grange souvent bien éloignée. Il faut avoir participé à cette tâche avec la chaleur, la sueur et les mouches qui assaillent pour savoir ce que peut être l'effort d'un paysan cévenol.

Les plus fines brindilles sont ramassées et mises dans un tissu de jute appelé « bouren ». Il ne faut rien laisser perdre !

La châtaigneraie : c'est la richesse du pays. L'arbre à pain a évité la famine, la châtaigne, dit-on, corrige les effets néfastes de l'eau acide. L'arbre est taillé régulièrement et les branches coupées et séchées (« ramas ») servent à la nourriture des chèvres en hiver. Les fruits sont ramassés un à un par des « châtaigneuses » venues généralement « de la montagne » (le Pont de Monvert), louées pour la saison lors du grand marché (« lou gran mècré » ou grand mercredi). Les fruits sont consommés frais, mais surtout séchés à la fumée des feux de bois dans des clèdes, bâtiments réservés à cet usage et éloignés des lieux de vie pour la sécurité incendie. Ces châtaignes séchées (bajanes), conservées jusqu'à l'été suivant, servent à la nourriture des bêtes mais aussi des gens (bajana).

Les animaux ont une place importante dans le mas. La basse-cour avec des lapins et des poules, mais jamais d'oies, de canards, de dindes. L'étable, avec une, deux, ou quelquefois trois vaches. Elles sont toujours enfermées et ne vont pas, comme au nord du pays, dans les prairies. Le lait va à la consommation, le beurre, les fromages sont peu appréciés et ce sont les veaux qui sont la source de revenus.

A l'étable, il y a aussi le cheval. Il sert un peu au labour, beaucoup pour tirer la charrette et surtout la jardinière des sorties et de la vente des produits agricoles sur les marchés : le Pont de Monvert, la Tavernole, la Vernarède, Portes...

Et puis surtout, les chèvres. Il y a bien sûr quelques moutons mais ils n'occupent pas la plus grande place. La chèvre rustique trouve sa nourriture à l'extérieur, on la « garde » le matin et le soir. Quelques propriétaires plus aisés ont un berger mais ce travail est réservé aux plus vieux et aux enfants après la classe, lors des vacances. Les chevreaux sont vendus mais c'est le fromage réputé, le pèlardon, qui constitue la richesse. Sa fabrication se fait souvent dans des conditions d'hygiène sommaires, aussi voit-on souvent les fromages « habités » (ex-

pression employée pour dire qu'il y a des vers). Ces vers sont produits pas les œufs de mouches, si nombreuses à l'époque.

La magnanerie avec les vers à soie et les mûriers au bord des murs.

Il ne faut pas oublier le rucher et les abeilles étaient estimées : tout le monde en avait un dans un lieu abrité de la propriété. Quelques ruches de troncs creusés de châtaigniers recouverts d'une grande lauze. L'élevage, alors, était facile : pas de varroa, pas de frelons asiatiques.

On peut signaler dans le pays, deux ruchers importants, plusieurs dizaines de ruches aux Estrèches, au Conchès.

On peut dire aussi qu'il y avait parfois des colonies d'abeilles sauvages qui s'installaient sur des châtaigniers, dans des troncs creusés par des pics-verts.

Et maintenant, sauvages, en dehors des cultures et de l'élevage, les champignons. Pourrait-on revenir à cette époque où on en trouvait partout, en juin, en septembre. Des cèpes à pleins paniers. J'ai vu, à Pénens, sur la terrasse chez mon oncle Hugon, des sacs contenant quelque cinquante kilos de cèpes secs. Etablissez l'équivalent en cèpes frais ! Et puis des giroles, des clavaires (« galinores »), des mousserons, des coulemelles, des oronges (amanites des césars – lous dorgues). Ah ! Les oronges : les meilleurs des champignons. Et au pied des arbres fruitiers ou des frênes, des pleurotes (lous souquarels). Quelques champignons non comestibles étaient jolis à regarder : les bolets de satan, dont la tranche devenait bleu-vert quand on les coupait, les amanites tue-mouches, dont le chapeau rouge-orangé était couvert de points blancs.

Pourquoi si peu de champignons maintenant ? Le climat a changé certainement et les sangliers qui « bouloquent » (labourent) les sous-bois ne facilitent pas les choses.

J'évoque le climat et je parle de l'eau, si abondante alors. Des sources en beaucoup d'endroits et pour parler de ce qui m'est familier : le Pradel, Font Bonenche. Il y avait un bassin de terre, son contenu vidé amenait l'eau jusqu'à la maison par un canal de deux cent mètres en terre évidemment bien entretenu, il coulait en abondance et se prolongeait encore de cent mètres pour alimenter la prairie du Couderc.

C'était une image de la terre sur laquelle vivait le Cévenol, mais ceci se passait en des temps très anciens.

■
Etienne Passebois



TRACES

La terre d'ici a un poids infini
Tout y est pouvoir concentré
Le chant d'oiseau de l'eau dit, cristalline
Le Germe et l'Exil
La mémoire d'un présent transparent où l'éclair est l'unité de vitesse

Nous sommes venus ici pour dire le travail souterrain, modeste et mal connu de nous-mêmes
La patience infinie de la glaise
Celle des mille chemins mille fois parcourus de notre quête de lumière
Ici le souffle attise la flamme de nos mains
Un instant d'étincelle se renouvelle au plus secret de l'Etre et du Silence
Au plus secret de la mémoire-celle qui n'oublie rien-ni le premier cri, ni le dernier à venir
Ni aucune des mascarades du grand guignol quotidien
De l'inépuisable redite
Ni ceux qui cherchent leur pôle Nord dans l'interrogation muette de nos regards d'eau froide
Ici le oui total et vrai
Peut être
L'Intensité d'aujourd'hui.

■
Pierrette Coudert



Une médaille d'or à Saint Frézal de Ventalon



C'est une très bonne nouvelle pour Bastien ALISE, apiculteur à Saint-Frézal de Ventalon : son miel de châtaignier vient d'être récompensé par une médaille d'or au concours des Miels de France organisé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Une belle reconnaissance de son travail et celui de ses abeilles depuis quelques années sur notre commune. Les jurés, composés d'apiculteurs expérimentés, de chefs étoilés, pâtisseries meilleurs-ouvriers de France et personnalités, ont procédé à la dégustation. Avant cela les miels sont analysés en laboratoire pour définir leur qualité, origine et caractéristiques à partir de critères reconnus.

Bastien est joignable à ce numéro : 06 52 51 30 84. Pour lui rendre visite, c'est au lieu-dit Conches (voir aussi le n°118 du Vent des Bancelles). Un grand merci à tous ceux qui l'ont soutenu et merci à notre territoire des Cévennes ; grâce à ses paysages diversifiés nous sommes encore assurés de retrouver dans les miels d'ici une belle palette de goûts.



Bastien ALISE, apiculteur



Les ruchers de Bastien
Lieu dit Conches,
Saint-Frézal de Ventalon
48240 VENTALON EN CÉVENNES

Tél. 06 52 51 30 84
ou 04 66 45 57 43